

## **BULLETIN D'INSCRIPTION – PROMOTION K (CYCLE SEMAINE) ANNEE 2012/2013**

Organisme de formation agréé CNFCO sous le n°07442709-339/310 /

**360 crédits**

### IDENTITÉ

Docteur : ..... Date de naissance .....

Adresse professionnelle.....

N° téléphone professionnel : ..... N° téléphone mobile : .....

E.mail : .....@.....

Année du diplôme de Chirurgien-Dentiste ou de Docteur en Stomatologie (précisez) : .....

Faculté de : .....

N° d'inscription au conseil de l'ordre (précisez la ville et le code postal) .....

Autres diplômes universitaires : .....

### MODALITES D'INSCRIPTION

- **1<sup>ERE</sup> ANNEE DE FORMATION** : 1800 € la session de 4 jours (4 x 1800 €) établir 4 chèques\*, soit un chèque de 1800 € par session. **Leur encaissement se fera au fur et à mesure des sessions programmées.**
- **2<sup>ème</sup> ANNEE DE FORMATION** : 1800 € la session de 4 jours (4 x 1800 €) établir 4 chèques\*, soit un chèque de 1800 € par session. A la fin de votre 1<sup>ère</sup> année de formation, nous vous adresserons une demande de règlement des 4 dernières sessions. **Leur encaissement sera identique au précédent.**

Le déroulement de ces sessions suit une progression. Pour en respecter la cohérence, l'inscription s'effectue pour les deux années de formation, et sera reconduite, automatiquement, à la fin de la 1<sup>ère</sup> année, sauf avis contraire de votre part signifié par écrit, 3 mois, avant le début de votre 2<sup>ème</sup> année.

### MODALITES DE REGLEMENT

A effectuer par chèques bancaires libellés à l'ordre du CETO NORD ou par virement bancaire : code banque 3004 – Code guichet 00283 – N° de compte : 00010065853 – Clé RIB : 73 – N° IBAN : FR76 3000 4002 8300 0100 6585 373 – BIC : BNPAFRPPNAN – SARL CETO NORD).

Pas de frais d'inscription. Déjeuners et pauses inclus, hors matériel, déplacements, dîners et hébergement.

### MODALITES D'ANNULATION

Compte tenu de peu de places disponibles pour chacune de nos promotions, pour le respect de nos enseignants, pour notre engagement de réservation auprès de nos prestataires hôteliers, nos imprimeurs (supports

pédagogiques), pour l'organisation et le bon fonctionnement de nos sessions de formations, nous sommes dans l'obligation d'établir des règles strictes d'annulation.

**Toute annulation doit nous être signifiée par écrit, celle-ci entraînera des pénalités selon les modalités suivantes :**

- Avant 60 jours : 150 € (frais de dossier)
- Avant 30 jours : 900 € (soit 50 % de la session)
- Après 30 jours et absence non signalée : 1800 € (totalité de la session)

**Tout stage de quatre jours commencé est dû dans sa totalité.**

**En dehors de ces conditions (hormis cas de force majeure justifiée), aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

**Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Cachet du cabinet**

#### **QUESTION : COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CETO ?**

- Information publicitaire, (mailing) .....
- Presse professionnelle, si oui, précisez : .....
- Sites web professionnels, si oui, précisez .....
- Recherches internet (moteurs de recherches) .....
- Confrère (s) du CETO, si oui, précisez .....
- Autres.....